



ACADÉMIE  
DE BESANÇON

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Cabinet

RECTORAT

Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Rectrice de l'académie de Besançon  
Chancelière des universités  
Nathalie ALBERT-MORETTI  
Tél : 03 81 65 49 31  
Mél : ce.cabinet@ac-besancon.fr  
10 rue de la Convention  
25030 Besançon cedex

Besançon, le 17 novembre 2023

Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices des écoles publiques, Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs des établissements publics

S/C de Madame et Messieurs les IA-DASEN

Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices des écoles et des établissements privés sous contrat

S/C de Madame la DIEC

Mesdames et Messieurs,

Pour faire suite à mon courrier du 21 septembre dernier annonçant l'organisation d'un exercice académique sur les risques majeurs dans l'ensemble des structures scolaires, **je vous précise que cet exercice aura lieu le mardi 6 février 2024.**

Le scénario commun à toutes les structures scolaires (écoles, collèges, EREA et lycées) est le suivant :

*Un accident de la circulation impliquant un poids lourd s'est produit à proximité immédiate de votre structure scolaire (environ 300 m). La citerne d'ammoniac-liquéfié sous pression a été localement endommagée (fuite importante). Une odeur forte et piquante est perceptible avec effets lacrymogènes et gênes respiratoires.*

Pour ce qui concerne les modalités de l'exercice, dont l'heure ne vous sera pas précisée en amont, vous aurez à déclencher votre PPMS confinement. Vous recevrez prochainement des consignes et précisions sur l'organisation de cet exercice préparé par Madame GUILHEM-GIRARDOT, Conseillère de prévention de l'académie, qui reste à votre écoute.

**Je vous rappelle que chaque structure scolaire est concernée par l'exercice.**

L'organisation de cet exercice d'ampleur ne prévoit pas d'intervention des forces de l'ordre.

Des observateurs extérieurs formés à la gestion des risques majeurs (direction départementale des territoires, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, pompiers, SAMU, sécurité civile...) seront positionnés par l'autorité académique dans certaines structures scolaires, qu'ils rejoindront en fonction de la taille de ces dernières ou de problématiques particulières identifiées. Vous avez la possibilité de désigner, en interne, des élèves (à partir du cycle 3) en tant qu'observateurs et ce peut être des délégués de classe, des élus des conseils de la vie collégienne, des élus des conseils de la vie lycéenne, des cadets de la sécurité civile ou de la défense le cas échéant.

La durée de l'exercice est à la discrétion de la direction de chaque structure scolaire, en tenant compte des conditions d'exercice (locaux et âge des élèves notamment). En revanche, elle devra permettre, d'une part, la réalisation complète de l'exercice et, d'autre part, le déplacement des observateurs d'un bout à l'autre de la structure pour qu'ils puissent avoir une vision d'ensemble du déroulement de l'exercice. Madame GUILHEM-GIRARDOT vous informera en tant que de besoin. **Une information préalable de toute la communauté éducative devra être réalisée par vos soins avant la tenue de l'exercice.**

**Le jour de l'exercice, un SMS d'urgence vous sera adressé pour déclencher cet exercice et vous aurez à répondre impérativement et rapidement à ce message pour que mon cabinet soit informé sans délai de l'activation de votre PPMS. Chaque réponse devra être personnalisée comme suit : « PPMS déclenché + type et nom de la structure scolaire ».**

Chaque année, trop nombreuses sont les réponses à ne pas respecter ce format donc je vous remercie de bien vouloir y veiller personnellement.

Les numéros de téléphone portable utilisés seront ceux qui sont recensés dans l'application « contacts d'urgence », comme mentionné dans le courriel qui a été adressé par mon cabinet, le 31 août 2023, pour suite à donner, aux IEN du premier degré et aux cheffes et chefs d'établissement. Il est possible de renseigner 2 numéros par école pour le 1<sup>er</sup> degré et 3 numéros par établissement pour le 2<sup>nd</sup> degré. En cas de zone blanche ou d'absence de téléphone portable notamment, des organisations sont mises en place en DSDEN pour que chaque acteur impliqué soit informé sans délai.


**Après l'exercice, il vous appartiendra de renseigner, le plus tôt possible, l'application « PPMS ». La requête à compléter s'intitulera « Exercice académique risque majeur février 2024 ».**

Enfin, je tiens à vous préciser que **la communication sur cet exercice académique sera assurée exclusivement par le service communication du rectorat. Aucun média ne doit être informé par vos soins, ni présent sur place pendant l'exercice.**

Vous remerciant vivement de votre implication pour la bonne réalisation de ce nouvel exercice académique, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

*Avec mes salutations les meilleures,*

Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Rectrice de l'académie de Besançon  
Chancelière des universités



Nathalie-ALBERT-MORETTI